

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 19 mai 2026

**Désignation des
représentants
d'Annemasse Agglo
auprès des
associations ou
groupements ayant
un lien avec la
Culture, la Jeunesse
et le scolaire**

Convocation du : 12 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

N° BC_2026_0044

Excusés :

Maxime GACONNET, Coralie FERNEX

Vu l'article R421-14 du Code de l'Éducation ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2025 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du Président, et notamment le paragraphe B-2 de son annexe ;

Considérant que suite au renouvellement général du conseil communautaire, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants d'Annemasse Agglo au sein des associations ou groupements ayant un lien avec la Culture, la Jeunesse et le Scolaire ;

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants d'Annemasse Agglo pour siéger au sein des organismes comme suit :

Nom de la structure	Titulaires	Suppléants
Association nationale des écoles d'art territoriales des pratiques amateur (ANEAT)	Cécile EYRAUD, Directrice de l'EBAG	Sans objet
Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA)	Cécile EYRAUD, Directrice de l'EBAG	Sans objet
Collège Jacques Prévert (Gaillard)	Cristian GUÉRET	Sans objet
Collège Paul Langevin (Ville-la-Grand)	Christophe CALLAY	Sans objet
Collège Paul Emile Victor (Cranves-Sales)	Anne VINDEVOGEL	Sans objet

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le 20/05/2026

ID : 074-200011773-20260519-BC_2026_0044-DE



Collège Michel Servet (Annemasse)	Christophe BORREL	Sans objet
Collège Les Justes (Saint-Cergues)	Danielle COTTET	Sans objet
Collège de la Géline (Vétraz-Monthoux)	Anne-Lise VOUTAY-MERMET	Sans objet
Lycée Jean Monnet (Annemasse)	Christophe BORREL	Sans objet
Lycée des Glières (Annemasse)	Christophe BORREL	Sans objet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.